



Photo : CCLN

#### HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DÉCHÈTERIE

- > Période été (1<sup>er</sup> avril au 30 septembre) :  
du lundi au samedi : 9h00 - 12h00 et 13h30 - 18h30
- > Période hiver (1<sup>er</sup> octobre au 31 mars) :  
du lundi au samedi : 9h00 - 12h00 et 13h30 - 17h30
- > La déchèterie est fermée les dimanches et jours fériés.



Photo : Christophe Deschanel

> suite de l'article "Les différentes unités" de la page 7

### 3. LE RECYCLAGE QUAI DE TRANSFERT

Mis à part les déchets verts et déchets organiques qui sont traités sur place, l'ensemble des matières recueillies est conduit, une fois trié, sur son lieu de retraitement spécifique (voir détail).

#### Les filières de retraitement

1. **Encombrants incinérables** - incinération avec valorisation énergétique : SONIRVAL à Fourchambault
2. **Encombrants enfouissables** - stockage : SADE à La Fermeté
3. **Gravats** - stabilisation de site : SOMEX Morini à Garchizy
4. **Ferraille** - broyage et recyclage : RIC environnement à Fourchambault
5. **Batteries** - recyclage : RIC environnement à Fourchambault
6. **Carton** - recyclage : RIC Environnement à Fourchambault
7. **Papier** - recyclage : SITA Centre Est à Nevers
8. **Bois** - broyage et recyclage : OUCHET à Oizon
9. **Textile** - remploi : EMMAÜS à Magny-Cours
10. **Pneus** - recyclage : ALIAPUR
11. **Déchets Ménagers Spéciaux** - valorisation, stockage ou incinération en fonction de la nature des DMS : LABO SERVICE à Beynes
12. **Piles** - recyclage : COREPILE
13. **Huiles de vidange** - valorisation énergétique et matière : MARTIN à Orléans
14. **Huiles alimentaires** - valorisation : ECOGRAS à Aubervilliers
15. **DEEE** - démantèlement et remploi : REGAIN ECOPLAST à Fourchambault
16.  **Tubes et néons** - recyclage : TCMS à St-Thibaut
17. **Déchets verts** - compostage : plate-forme CCLN à Cosne-Cours

Le quai de transfert quant à lui, permet de recueillir les déchets ultimes (déchets non valorisables, c'est-à-dire qui ne peuvent être ni compostés, ni retraités) de les peser et de les acheminer par camion vers un centre d'enfouissement technique ou une usine d'incinération dûment agréés.

### 4. LES BÂTIMENTS COMMUNS POUR LE PERSONNEL UNIQUEMENT

Afin de veiller au bon fonctionnement des diverses unités, des locaux administratifs ont été mis en place.

Les parties accessibles au public (uniquement la déchèterie) seront sous le contrôle d'un gardien, également interlocuteur en matière de consignes de tri. Il est également le seul habilité à pénétrer dans le local DMS (déchets ménagers spéciaux).

Le reste de la plate-forme sera réservé aux professionnels travaillant sur le site, dont l'équipe de contrôle du compostage. Des garages permettront de stocker le matériel de ramassage des ordures ménagères de la Communauté de Communes Loire et Nohain (bennes, outils, équipements...).



Architectes Vainant

# Ecole de musique Intercommunale

Après la création de la médiathèque de Neuvy-sur-Loire, la Communauté de Communes a choisi de mener une politique ambitieuse en matière d'équipements culturels.

Ainsi, il est apparu nécessaire de doter le territoire communautaire d'une véritable école de musique. Les locaux actuels, outre leur inadéquation, présentent un état de vétusté qui ne garantit pas une sécurité optimale.

Le projet présenté répond aux attentes présentes et futures de l'école de musique qui connaît, du fait de son inscription dans le champ intercommunal, un développement très encourageant de la pratique musicale.

Au plan architectural, le projet vient dynamiser et valoriser les atouts de ce secteur (la présence du Nohain, le caractère de la bâtisse). Il constitue avec la salle de la Chaussade et la salle des fêtes, un équipement propice au développement d'un pôle culturel pour tous les habitants du territoire communautaire.

Les travaux ont débuté en janvier et devraient s'achever à la fin de l'année 2005.

## L'ÉCOLE DE MUSIQUE EN CHIFFRES

#### Effectif actuel :

- 220 élèves
- 13 professeurs à temps plein ou partagé
- 65 musiciens pour l'Harmonie
- 25 musiciens pour le Brassband

#### L'aménagement de la nouvelle école :

- 2 salles pour l'enseignement du solfège
- 3 pièces pour la formation instrumentale
- une salle pour l'éveil et la musique de chambre
- une grande salle de répétition
- des salles d'archives, des réserves, une parthèque
- des locaux administratifs